

Suite à une réclamation d'une habitante du quartier des plans concernant le stationnement sauvage à la sortie des écoles qui ne permet plus aux riverains de rentrer chez eux, l'habitante fut verbalisée pour « stationnement gênant ».

L'habitante de Saint Laurent demanda à la mairie plus d'indulgence, ou au moins la même que pour les parents venant chercher leurs enfants. Réponse du premier adjoint : « Le commissariat est seul décideur » puis poursuit en indiquant : «Nous avons demandé aux policiers municipaux d'être indulgents et ils ont la consigne de se montrer avant de dresser le PV ». Alors c'est le commissariat qui est décideur ou la mairie !

Quoiqu'il en soit lorsque l'on demande de l'indulgence, cela implique impérativement de la

subjectivité. La personne s'arrête-t-elle une minute ou une heure. Peut-on empêcher même pour une minute un habitant de rentrer chez lui ? Et dire que c'est dans ce quartier que la ville ne voulait pas trouver une solution pour laisser ouvert le parking de l'église Saint Joseph !

A réfléchir ? Car plusieurs écoles, peu de parking, l'indulgence subjective ne pourra pas tout faire sans une volonté collective des parents. Aller chercher son enfant ce n'est pas discuter pendant des heures devant l'école, c'est le faire plus rapidement pour éviter de gêner les habitants du quartier. Prenons conscience que nous ne vivons pas tout seuls et tout se passera mieux sans demander l'indulgence d'une police municipale et sans sanctions.

Le sens unique proposé par l'habitante dans l'article de Nice Matin peut être une solution avec un dépose minute. Une sortie de classe avec des horaires différents peut en être une autre surtout lorsque l'on sait que chaque classe ne termine pas à la même heure réellement. Pourquoi ne pas le ratifier par écrit pour éviter les bouchons à la même heure...